



Le P'tit Journal de Savignies

*Conseil Municipal
du 30 mars 2011*

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Degroote le 30 mars, en présence de Mmes Collin, Grégoire, Lafrange, Marquet et Ribeiro, MM. Boquet, Bureau, Ducoin, Ernewein, Lahannier, Pellerin et Rainsard. Excusés, Mme Makarewicz et M. Fouache avaient donné pouvoir pour être représentés.

- Résultats de l'exercice 2010 : Le Conseil a approuvé à l'unanimité les résultats du compte administratif du budget communal. Ceux ci font apparaître :

- un excédent de fonctionnement pour 2010 de 56 631,11 €.

Cet excédent, cumulé avec les résultats reportés donne un résultat de clôture en section de fonctionnement de 397 490,40€

- un déficit d'investissement pour 2010 de 124 691,18€

Ce déficit est compensé par l'excédent reporté de 321 288,95 € et donne donc un résultat de clôture en section investissement de 196 597,77 €.

- Budget Primitif 2011 : le Conseil Municipal a pris connaissance du budget primitif 2011 présenté par Monsieur le Maire. Ce budget s'élève à 791 005 euro pour le fonctionnement, équilibré en dépenses et en recettes et à 521 071 euro en investissement, équilibré en dépenses et en recettes.

Le budget est voté à l'unanimité.

Pour ce qui concerne l'investissement, les programmes inscrits et déjà évoqués sont les suivants :

- la réfection de la rue de St Germain (dont des aménagements de sécurité) ;
- la réfection de la route de St Germain ;
- la couverture du pressoir ;
- le réaménagement du cimetière.

De nouveaux programmes ont également été votés pour 2011 :

- Achat de petits matériels (taille haies et nettoyeur haute pression) ;
- Mise aux normes de l'installation électrique du clocher ;
- Remplacement du matériel de l'aire de jeux ;
- Réhabilitation de la cour de la bibliothèque et de l'accès aux écoles ;
- Petits Travaux sur le réseau pluvial (en partie subventionnés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis) ;

- Achat de terrain à l'OPAC à hauteur de 24 000 € pour la maîtrise complète du foncier dans le cadre de la construction de la future salle socioculturelle.

- Vote des taux des 3 taxes locales : Le Conseil municipal décide de ne pas modifier le taux des 3 taxes locales, soit :

- Taxe d'habitation 9,81% ;
- Taxe foncière (bâti) 19,66% ;
- Taxe foncière (non bâti) 45,93%.

Comme pour les années passées, ces taux se trouvent dans la fourchette basse des taux départementaux. (TH: 13,18%, FB : 24,74%, FNB : 49,80%).

Ces taux sont maintenus à leur niveau précédent, mais, par souci d'équité, et comme déjà annoncé, la valeur locative de certaines habitations a été révisée.

- Syndicat du bassin de natation : A la demande du président du syndicat, une délibération a été votée afin d'intercéder auprès de Monsieur le Préfet de l'Oise pour qu'il intervienne auprès des Communes de Glatigny, Hanvoile et Wambez, afin que celles-ci s'acquittent dans les meilleurs délais des participations qu'elles n'ont pas encore payées, suite à la décision unilatérale de ces communes de quitter le syndicat.

Pour mémoire, une commune ne peut quitter le Syndicat que sous certaines conditions qui, dans ce cas, n'étaient pas réunies.

- Informations diverses :

- ZAC du Clos des Grés : l'appel d'offres pour les voiries et réseaux a été réalisé, et les résultats sont en cours d'étude comparative. L'appel d'offres pour la construction du bâtiment locatif et des commerces est lancé, et les travaux devraient donc, comme prévu, démarrer au second semestre.

- Travaux route de Saint-Germain-La-Poterie : la subvention pour la 2ème tranche ayant été acceptée, les travaux pourront rapidement être achevés.

- Le Syndicat d'électrification de Marseille-Songesons ayant reçu la subvention correspondante, le renforcement du réseau électrique du Mont Bénard pourra prochainement être réalisé.

- L'opérateur Orange a demandé à pouvoir implanter ses antennes sur le relais qui sera prochainement installé par SFR au bas de la Rouge rue. Ainsi, les deux principaux opérateurs de téléphonie mobile pourront sous peu proposer un service amélioré.



Bon à savoir – Bon à noter :



- Balade du 1^{er} mai : Le Foyer Rural organise sa traditionnelle balade dans les environs de Savignies. Rendez-vous place de la Mairie à 14h30 (prévoir de bonnes chaussures).

- Fleurissement du village : Cinquième du concours des villages fleuris en 2009 et deuxième en 2010, Savignies participera cette année encore à ce concours départemental. L'entretien et le fleurissement de votre habitation participe à l'embellissement de notre village, et nous vous remercions par avance de vos efforts.

Vous pouvez participer, à titre individuel, au concours des maisons, façades et balcons fleuris. Pour tout autre renseignement, merci de vous adresser à Mme Valérie Lafrange (☎ 03 44 82 27 72).

- Jeux Intervillages le 22 mai : Savignies participe cette année encore aux Jeux Intervillages qui se dérouleront le 22 mai au Mont-Saint-Adrien. Pour défendre les couleurs de notre village dans la joie et la bonne humeur, inscrivez-vous dans les meilleurs délais auprès de Sandrine Makarewicz (☎ 06 07 96 28 83) ou de Christian Ernewein (☎ 09 52 36 15 14).



Qu'on se le dise !



- collecte des déchets verts : le ramassage des déchets verts (tontes, feuilles, plantes et petits branchages) a repris le 4 avril, et se poursuivra chaque lundi jusqu'au 28 novembre.

Rappelons que le volume de collecte est limité, par foyer, à 7 sacs kraft et 4 fagots ficelés de moins d'un mètre de long avec des branchages d'un diamètre inférieur à 5 centimètres.

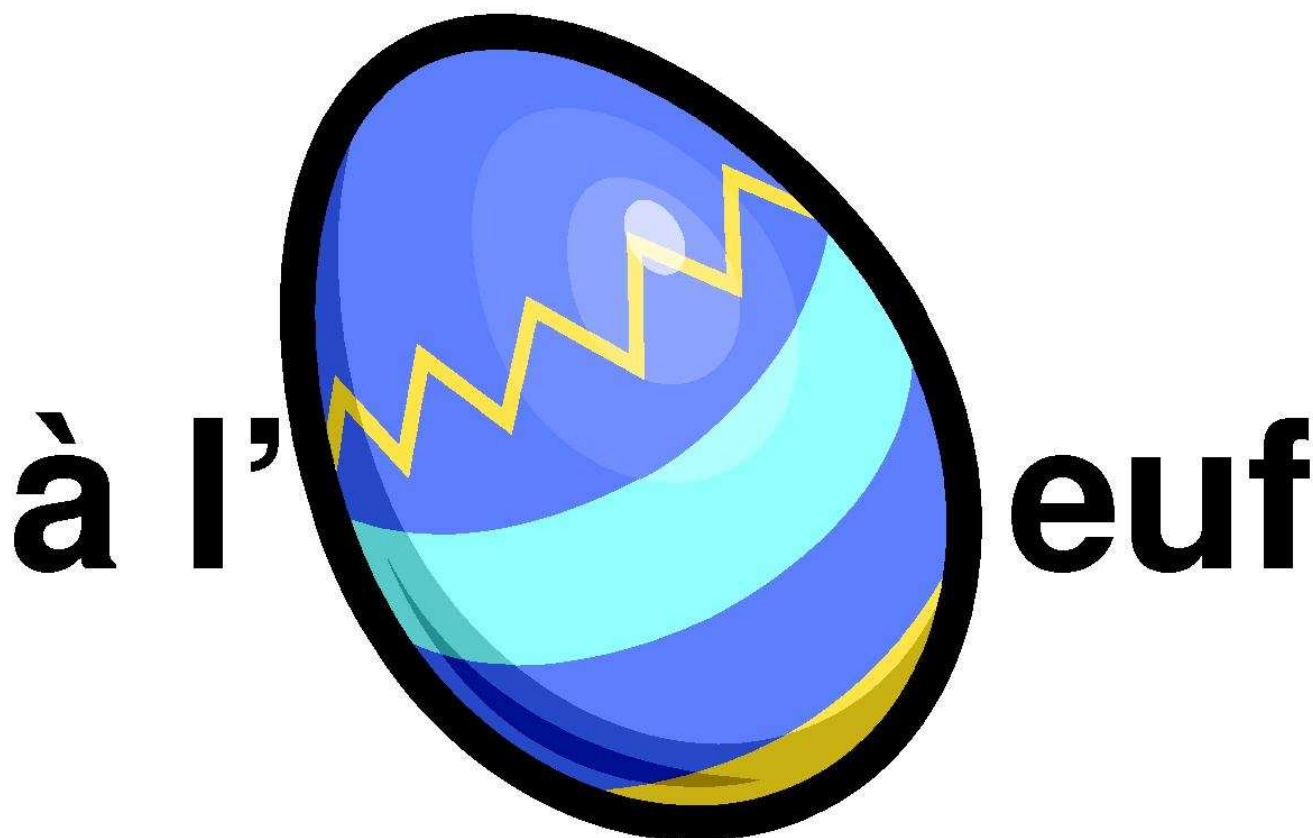
Pour les quantités plus importantes ou les déchets de jardinage n'entrant pas dans les dimensions citées, la plate-forme d'apport volontaire située près du cimetière vous accueille du 1^{er} avril au 31 octobre chaque mardi et chaque vendredi de 16h30 à 19h30.

- Et pour un geste encore plus écologique, pourquoi ne pas passer au compostage ? Ceci vous permettrait également de bénéficier naturellement et à moindre frais d'un engrais organique. La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis propose aux habitants de l'agglomération des composteurs à prix modique. Pour tous renseignements ☎ 0800 00 60 40 (appel gratuit depuis un poste fixe).


Rappelons qu'un arrêté municipal interdit de brûler les déchets de jardinage à partir du 1^{er} avril et jusqu'à fin novembre.

- Horaires de tonte : par arrêté du 11 juin 2001, les activités de bricolage et de jardinage mettant en œuvre des moteurs thermiques ou électriques sont autorisées exclusivement en semaine de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, ainsi que le dimanche (ou jours de fête) de 10h à 12h.

GIGANTESQUE CHASSE



ouverte à tous les enfants
de Savignies

Organisée par le  Comité des Fêtes de Savignies

Dimanche 24 avril 2011

Rendez-vous à partir de 10 h au Lavoir des Dames
(les plus jeunes devront être accompagnés par leurs parents)